

Image not found or type unknown



Avis tiers detenteur sur compte bancaire

Par **Visiteur**, le **21/02/2012** à **23:46**

Bonjour,
J'aurai voulu savoir si la Prime Pour l'Emploi versée en totalité par le trésor public sur un compte bancaire ,car salarié non imposable, était cessible et saisissable. Je n'ai rien trouvé dans le code monétaire et financier ,ni dans le code du travail.
Merci de vos réponses.
suji KENZO